

*République Française***COMMUNE D'OFFENDORF****LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OFFENDORF**

Vu les articles du Code général des collectivités territoriales,
Vu les dispositions du Code de la route,
Vu la demande présentée par la société FRITZ ELECTRICITE représentée par Monsieur GEORG Sébastien, située TSA 70011 69134 DARDILLY Cedex, en date du 19 février 2026,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer le bon ordre, de prescrire toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques à l'intérieur de l'agglomération,

ARRETE

Article 1 : En raison de travaux de modification d'un raccordement existant devant la maison sise 1 quai Joseph Zilliox, du 9 mars 2026 au 20 mars 2026 inclus.

Article 2 : Le stationnement et l'arrêt seront interdits dans l'emprise du chantier. La circulation des piétons devra se faire sur le trottoir opposé.
La circulation sera alternée dans l'emprise du chantier.
La vitesse sera réduite à 30km/h dans l'emprise du chantier.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par la société FRITZ ELECTRICITE.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté à :
- M. le Commandant de la brigade de gendarmerie de Drusenheim
- M. le Chef de l'Unité Territoriale de Gambsheim
- M. le Directeur de la Régie Intercommunal d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- SDIS
- M. GEORG Sébastien, FRITZ ELECTRICITE
- Registre des arrêtés

Fait à Offendorf, le 19 février 2026



Denis HOMMEL, Maire
Par délégation, Philippe BROLY
Adjoint au Maire